

18eme RALLYE REGIONAL DE LA GUIRLANDE

29 et 30 avril 2023

REGLEMENT

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 25 mars 2022.....

Ouverture des engagements 25 mars 2022.....

Clôture des engagements 13 avril 2022 minuit

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 29 avril 2023

Dates et heures des reconnaissances : samedi 29 avril 2023 de 10h a 12 h et de 14 h a 18 h

Vérifications administratives le :29 avril 2023. De 14 h a 18 h Lieu : mairie de Mérignac

Vérifications techniques le :29 avril 2023 de 14 h a 18 h30 Lieu : place des marronniers Mérignac.....

Heure de mise en place du parc de départ le :29 avril 2023..... à 14h: places des marronniers.....

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :29 avril 2023. à 17h30 Lieu : mairie de Mérignac

Publication des équipages admis au départ le :29 avril 2023 à 20 h Lieu : place des marronniers Mérignac

Publication des heures et ordres de départ le :29 avril 2023 à 20 h Lieu : place des marronniers Mérignac

Briefing des pilotes le :29 avril 2023. à 10 h Lieu : mairie de Mérignac.....

Départ de : dimanche 30 avril 2023 10 mn après le dernier concurrent VHC.....

Publication des résultats partiels le :30 avril 2023 à partir de 9 h 30place des marronniers Mérignac

Arrivée à : dimanche 30 avril 2023 10 mn après le dernier concurrent VHC en parc ferme Mérignac.....

Vérification finale le 30 avril 2023 Lieu : garage du fief marie 16200 Mérignac

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 30 avril 2023 30 mn après l'arrive du dernier concurrent place des marronniers Mérignac face entrée parc ferme

Remise des prix le :30 avril 2023 30 mn après le dernier concurrent rentrer au parc salle des fêtes de Mérignac

Tous les affichages se feront place des marronniers face à l'entrée du parc ferme

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile. AUGIAS .organise le 29et 30 avril 2023 en qualité d'organisateur administratif. Le 18eme rallye régional de la guirlande

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile

VISA LIGUE : 05/202 en date du 1er février 2023 VISA FFSA : 89 en date du 1er février 2023

Comité d'Organisation

Président : SINGARRAUD Pascal.....

Membres : CHABERNAUD Gilles, , GUYOT CYRIL ,FAYE michel,RAVE Gilbert,LAPEYRONNIE Florian, ,BOISARD J Marc,SARDIN Alain,JACQUET J NOE,LBoucher j luc ,Pineau olivier,Lautour aurelien,Chabane jean

Secrétariat du Rallye, Adresse : SINGARRAUD Pascal 44 place de l'ancien four l'habit 16170 Echallat.....

Téléphone : 06 10 43 87 03

Permanence du Rallye : mairie de Mérignac 05 45 35 80 20

le 29 avril de 10h à 20h et le 30 avril de 7h à 20h mairie de Mérignac.....

Organisateur technique

Nom : ECURIE RALLYE 16

Adresse : MAIRIE DE MERIGNAC rue de la Saintonge 16200

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr PHILPEAU J Luc	Licence n° 9060/10.18
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme MEYER Michele	Licence n° 2779/11.10
	Mr BONNAUD J Paul	Licence n°7948/11.10
Directeur de Course	Mr DESMOULINS Roger	licence n°4799/11.10
Directeurs de Course adjoint	Mme DELARUE Odile	licence n° 4282/1507
Directeurs de Course adjoint	Mr CAROF j marie.	Licence n°203852/1110
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mr Merliot gilles	Licence n°10396/1202
	Mr Mineur j louis	Licence n°29169/1209
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Vaucieux Xavier	Licence n°32991/1015
	Mr Joubert Dominique	Licence n°14860/1100
Commissaire Technique responsable	Mr BRIGAUD J Claude.	Licence n°13558/11.17
Commissaires Techniques adjoints	Mr GOURDON Luc	Licence n°163936/12.02
	Mr GAUTHIER Éric	Licence n°196863/10.15
	Mr BEREAU Regis	Licence n°136886/12.01
	Mr BLANCHARD Sébastien	licence n°214917/11.10
	Mr VINCENT Robert	licence n°8796/1110
	Mr BILLES J François	Licence n°13557/10.04
	Mr KAMPF Fernand	Licence n°50053/11.10
Médecin chef	Mr LEGUELLAUT H Louis	Licence n°5555/11.04
	Mr GERGOUIL Patrick	Licence n°129680/11.10
Chargés des relations avec les concurrents	Mme DESMOULINS Colette	Licence 48038/10.06
	Mr Baulouet Pierre	Licence n°13530/1110
Chargé des relations avec la presse	Mr Soulise vincent	Licence n°6477/11.04
	Mr Tisserand j louis	Licence n° 181287/1106
Chronométrateurs	Mr COEFFE Gerard	Licence n20530/11.10
	Mr GAUTRET-DANIAULT jp	Licence n°213221/1110
Speaker	Mr Bonnaud Mathieu	licence n°41131/1101
Classement		

1.2P. ELIGIBILITE

LE 18^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE compte pour:

- * LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2023 Coefficient 2
- * LE CHAMPIONNAT de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord
- * LES NOTES D'OR

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye (voir adresse page 2) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 13 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum .pas de liste d attente

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285€
- sans la publicité facultative des organisateurs 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance sera obligatoire: à l'ancien stade de Mérignac , sur l'ancienne N141 et sur terrain balise

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont
ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 18^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE représente un parcours total de 102,4 km.
 Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur 40,100 km
 Les épreuves spéciales sont:

ES 1-3-5 : La guirlande 3 fois - 9,900 km

ES 2-4: Asnières sur nouere 2 fois - 4,8 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 29 avril 2023 à 10H00;
 L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum.....

Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 29 avril 2023 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

DES CONTROLES SERONT EFFECTUES PRUDENCE !!!!!!!

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés**, ou la vitesse sera **limitée à 30 Km/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre ATTITUDE RESPONSABLE lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Un reclassement sera effectuer a l issue de la première section apres es1 sans les penaltees

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La valeur des prix en espèces pourra atteindre la somme de 13520 € et sera redistribuée de la façon suivante:

REPARTITIONS DES PRIX :

Les prix scratch et classes sont cumulables

* Classement GENERAL TOTAL SCRATCH 1^{ER} 300€ / 2^{ème} 200€ / 3^{ème} 100€

* Classement CLASSE.....1^{ER} Classe: 230€ (si moins de 3 partants 50%)

2^{ème} Classe: 100€ (si plus de 5 partants)

3^{ème} Classe: 50 € (si plus de 10 partants)

* 1^{ER} Equipage féminin.....200€

REPARTITION DES COUPES :

- Les coupes scratch, groupe et classe ne sont pas cumulables
- 2 Coupes aux 3 premiers du scratch
- 2 Coupes aux premiers de chaque groupe
- 2 Coupes aux premier de chaque classe (+ suivant classés)
- 1 Coupe à la première féminine pilote
- 1 coupe à la première copilote féminine
- 3 Coupes aux commissaires par tirages au sort

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 30 avril 2023**
À la Salle des fêtes de MERIGNAC
30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé

BON RALLYE A TOUS!